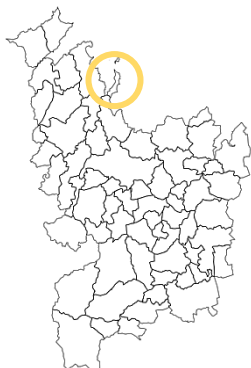


# Saint-Jacut-de-la-Mer- n°302-1

Zone UB



1 : 10000

## « Rue du Tertre »

Superficie : 0.145ha

Nombre de logements minimum : 3

Logements locatifs sociaux minimum : 0

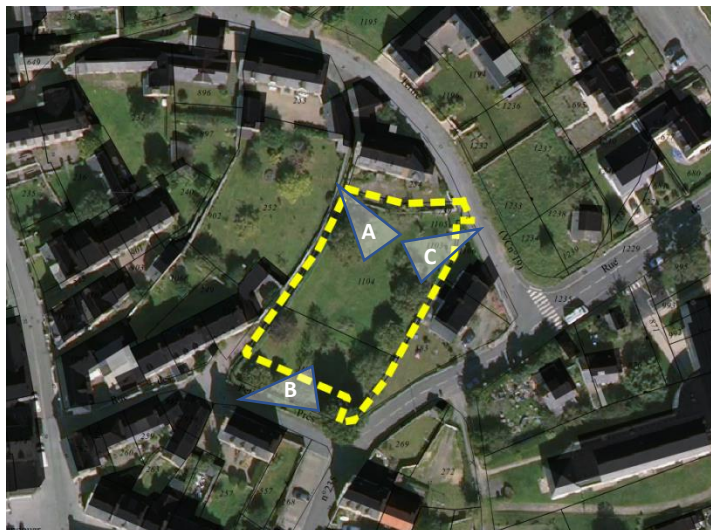
### Caractéristiques du Site

Ce secteur est situé au sein du centre-bourg, il est inséré dans un tissu dense de maisons individuelles.

Le secteur est actuellement utilisé comme jardin.

Parcelles AC1101, AC1104, AC1105 et AC0739.

### Site en densification



### Photographies du secteur



c







## Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation d'habitat. Les orientations retenues sont :

- L'accès au secteur pourra s'effectuer au Nord sur la Rue du Terre et au sud sur la rue des Petits Prés. L'accès au secteur pourra s'effectuer de façon individuelle ou groupée.
- Dans le cas d'un accès groupés, la voie devra respecter les principes d'accès inscrits sur le schéma.
- Le muret situé à la délimitation Nord du secteur sera conservé.
- Des accès piétons individuels sur le chemin en bordure ouest seront réalisables.

## Légende

-  Délimitation du secteur
-  Principe d'accès groupé ou individuel
-  Muret à conserver
-  Chemin piéton existant

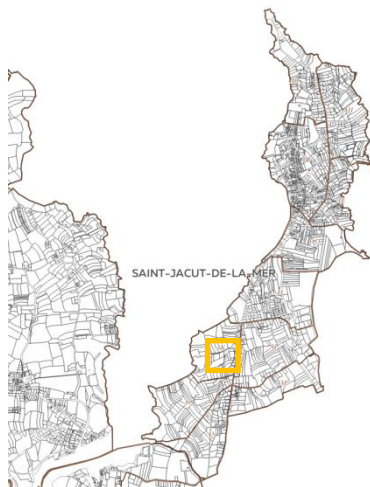
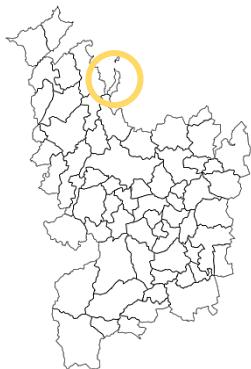
## Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°302-1





# Saint-Jacut-de-la-Mer- n°302-2

Zone UCa



## « Route du Guido »

Superficie : 0.20ha

Nombre de logements minimum : 3

Logements locatifs sociaux minimum : 0

1 : 15000

### Caractéristiques du Site

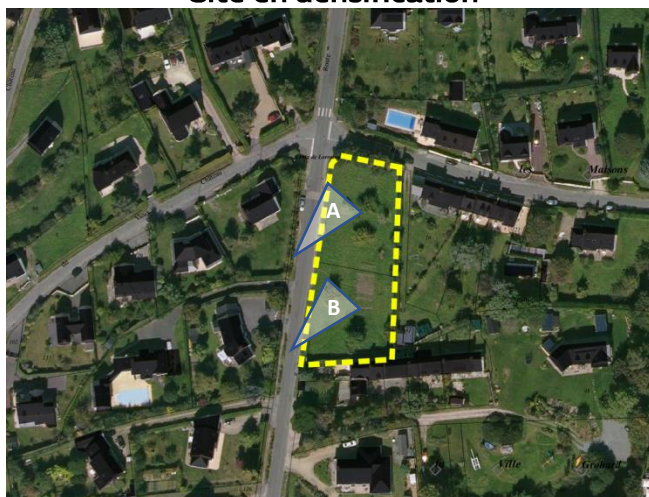
Ce secteur est situé au Sud du territoire communal, il est inséré dans un tissu urbain de maisons individuelles.

Le secteur est actuellement utilisé comme jardin.

On notera la présence d'un talus en bordure Ouest et Nord du secteur.

Parcelles AM0014 et AM0015

### Site en densification



### Photographies du secteur




### Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation d'habitat. Les orientations retenues sont :

- Un accès groupé sera créé au sud du secteur.

### Légende

 Délimitation du secteur

 Principe d'accès groupé

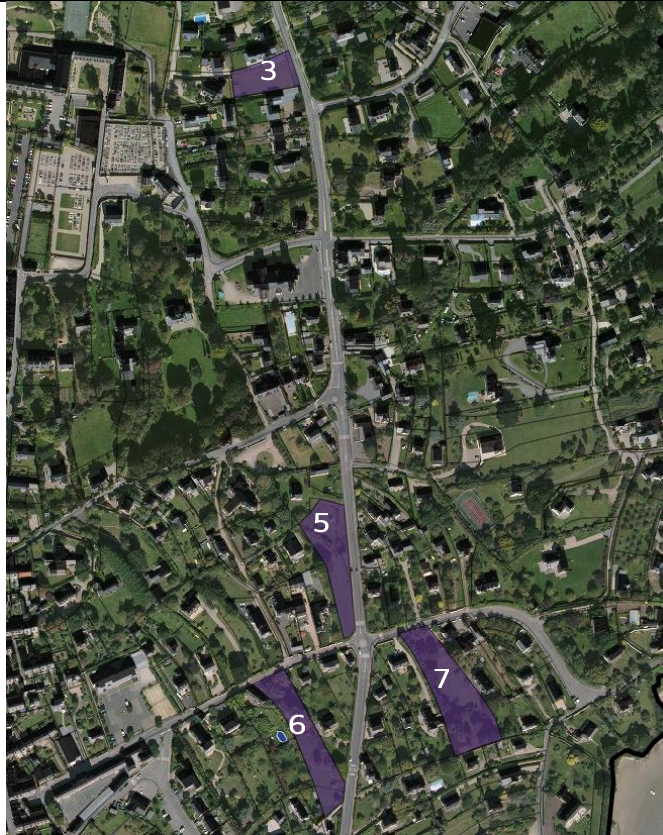
### Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°302-2





# Saint-Jacut-de-la-Mer- 22302

## Localisation et nombre de logements des O.A.P Densité



302-3 : 2 logements minimum (0.13ha)

→ Parcelle AB0166

302-5 : 3 logements minimum (0.24ha)

→ Parcelle AC1188

→ Parcelle AC0174

302-6 : 3 logements minimum (0.26ha)

→ Parcelle AC0779

→ Parcelle AC0780

→ Parcelle AC0781

→ Parcelle AC0782

302-7 : 4 logements minimum (0.35ha)

→ Parcelle AE0143



302-4 : 2 logements minimum (0.14ha)

→ Parcelle AL0022

302-8 : 2 logements minimum (0.26ha)

→ Parcelle AK0119

→ Parcelle AK0051

302-9 : 4 logements minimum (0.26ha)

→ Parcelle AK0132 (partiellement)

→ Parcelle AK0133

→ Parcelle AK0134



OAP densité 302-10 : 5 logements minimum sur 3800m<sup>2</sup>

